



De plus en plus de récupération dans la MRC

Avril 2018 - La MRC des Pays-d'en-Haut est fière d'annoncer que pour l'année 2017 le taux de récupération pour le secteur résidentiel est passé à 46 %, soit 6 % de plus par rapport à l'année de référence (2013).

Parmi les mesures phares de 2018, la MRC en collaboration avec les municipalités, implantera la collecte des matières organiques au moyen de bacs bruns. Ainsi les citoyens de Saint-Sauveur, Morin-Heights et Saint-Adolphe d'Howard seront desservis avec cette troisième voie dès l'automne 2018 et le secteur nord de Lac-des-Seize-Îles à compter de janvier 2019. L'an passé, cette collecte déjà effective dans 7 municipalités a permis de détourner du site d'enfouissement plus de 2220 tonnes de matières organiques.



Accompagnée des municipalités, la MRC continue de mettre en place des nouveaux lieux d'apport volontaires afin d'optimiser les coûts de collectes des matières résiduelles et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2018, la MRC poursuivra ses campagnes d'information, sensibilisation et éducation pour les citoyens mais également pour les secteurs commerciaux et institutionnels. Une troisième cohorte d'agents en environnement sillonnera le territoire dès le mois de juin, cette patrouille verte réalisera des activités de porte-à-porte et informera des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Rappelons que le site internet www.lespaysdenhautrecyclent.com compile l'information afin de trier adéquatement ses matières, fournit des astuces pour un compostage efficace et informe des lieux de disposition pour se départir correctement d'objets particuliers. En effet certaines matières ne peuvent être disposées dans un bac roulant, soit en raison de leur contenu potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement (piles, RDD...), ou que le traitement et la valorisation de ces matières suivent d'autres voies de recyclage (pneus, téléphones, bois, matériaux de construction...).

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Suite à l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, les intervenants dans le secteur travaillent à la mise en œuvre des 60 mesures et actions visant à réduire d'au moins 15 % la quantité de matières éliminées aux lieux d'enfouissement.

Le PGMR, ainsi que la liste des mesures sont consultables sur internet : www.lespaysdenhautrecyclent.com